



PERSONNALISATION

Chez BNP Paribas, un accompagnement sur mesure

La start-up **Tilia**, filiale du groupe bancaire, propose un dispositif clé en main pour faciliter la vie des collaborateurs aidants dans les entreprises.

Jennifer Matas

« A chaque aidant correspond une situation particulière, et donc des besoins propres », rappelle Christine Lamidel, une collaboratrice de BNP Paribas depuis plus de vingt. Elle-même confrontée à l'obligation d'aider un parent dépendant, elle a lancé, en 2017, un projet intrapreneurial pour aider les aidants de BNP et d'ailleurs à se maintenir dans l'emploi.

Sa plateforme **Tilia** leur propose ainsi plusieurs services comme la recherche de prestataires (médecins, infirmiers) ou la prise de rendez-vous. Objectif ? Leur permettre de se simplifier la vie et de gagner du temps sur des tâches chronophages mais simples à déléguer.

Du temps ou de l'argent

En plus des services de la start-up **Tilia**, accessible à tous, les salariés aidants de BNP Paribas peuvent utiliser leur compte épargne temps et ainsi bénéficier de congés complémentaires ponctuels. « Ils ont aussi droit à des dons de congés sans limite, ce qui fonctionne très bien en interne avec une vraie solidarité de la part des équipes », assure Marie Mongrenier, responsable de l'accompagnement social et vie au travail chez BNP Paribas.

Ceux qui ont davantage besoin d'un complément de revenus peuvent depuis peu monétiser leur compte épargne temps. « Jusqu'à 10 jours de congé épargnables sur 12 mois, portés à 20 dans des cas exceptionnels », précise Marie

Mongrenier. De quoi compléter l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), déjà abondée jusqu'à 50 % par BNP dans des cas bien précis, fixés par accord.

Des actions de sensibilisation

« Nos dispositifs sont sans cesse en train d'évoluer en fonction des besoins que nous font remonter les salariés grâce à nos réseaux locaux ou à l'occasion de temps forts comme la journée nationale des aidants ou la semaine de la parentalité », complète Marie Mongrenier.

Le hic, c'est que la majorité des personnes concernées ignorent qu'elles sont aidantes. Et n'ont recours à aucun des dispositifs auxquels elles auraient pourtant droit. « La plupart ne préviennent pas leur employeur et préfèrent trouver des solutions qui n'en sont pas, comme se mettre en arrêt longue maladie, voire démissionner pour certains », avertit Christine Lamidel.

Pour favoriser la prise de conscience, BNP Paribas met à la disposition des salariés des guides pratiques sur les aidants et mène des actions régulières de sensibilisation, grâce à des conférences, des webinaires ou encore des podcasts. Les assistants sociaux, les managers – formés à l'accompagnement des aidants –, les RH et les correspondants diversité et handicap assurent le relais en local. ■

Le hic, c'est que la majorité des personnes concernées ignorent qu'elles sont aidantes.



Les salariés aidants de BNP Paribas peuvent utiliser leur compte épargne temps pour des congés complémentaires.

Photo BNP Paribas

